



**Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte-en-Bauges
Séance publique du vendredi 03 mars 2017 – 20h00**

L'an deux mille dix-sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 24 février 2017 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : C. Motta, L. Pavy, D. Regairaz, S Ballaz E. Muffat-es-Jacques,

Absents excusés : M. Bachet, D. Mansot, M. Renoir

Absents : G. Garnier, V. Jacquet

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 5 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT n'est donc pas remplie.

Le quorum n'est pas atteint. Les membres présents ne peuvent pas valablement délibérer.

Une nouvelle séance de conseil municipal est fixée au vendredi 10 mars 2017 à 20 h.

La séance est levée à 20h05.

Fait à La Motte en Bauges, le 04/03/2017

Le Maire

Damien Regairaz

